

... Et fait réprimer violemment la marche de l'opposition

Par JMS

La marche pacifique initiée par l'Union sacrée pour la patrie (USP) dirigée par le Pr Albert Ondo Ossa et l'ensemble des candidats opposés à la candidature de BOA, samedi 23 juillet dernier, s'est terminée dans la confusion totale. La police, qui était censée l'encadrer au sens de la loi, a plutôt choisi de faire usage de bombes lacrymogènes et de balles réelles pour empêcher la population, venue très nombreuse, d'exprimer son mécontentement quant à ce qu'elle considère comme des manœuvres dilatoires, entamées par René Aboghe Ella, le président de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cenap) et qui risquent de « contaminer » la Cour constitutionnelle. Le résultat a été au-delà des attentes de BOA. Plusieurs intoxications au gaz lacrymogènes. Deux journalistes, dont un confrère de l'Agence France Presse (lire en page 6), seront tabassés. De nombreuses arrestations, selon plusieurs sources concordantes. Le Pr Albert Ondo Ossa dira à la presse que « les gaz utilisés étaient périmés ». Leur usage s'apparente à une volonté délibérée « de tuer de la part du pouvoir », a assuré l'universitaire.

Tout avait pourtant commencé dans le strict respect de la loi. Le jeudi 21 juillet, l'USP et les candidats opposés au non partant BOA se sont retrouvés au siège de l'Adere, à Libreville. Il s'agissait pour ce groupe de donner une riposte légale à la décision de René Aboghe Ella de valider la candidature de BOA, bien qu'il ait à nouveau produit un faux acte de naissance dans son dossier. Et surtout au refus opposé par la Cour constitutionnelle de recevoir les requêtes présentées par Casimir Oye Mba et Bruno Ben Moubamba contre la présence de BOA comme candidat à la

Les leaders de l'opposition entamant la marche pacifique.



présidentielle. A cette occasion, le principe d'une marche pacifique avait été arrêté. Elle devait partir du rond-point de la Démocratie jusqu'au carrefour Rio. Une lettre d'information, comme le veut la loi, a été adressée au ministère de l'Intérieur. L'Etat avait, dès cet instant, l'obligation de fournir les moyens policiers pour encadrer la manifestation.

Sauf qu'en bon dictateur, BOA va instruire son ministre de l'Intérieur d'interdire la marche. Ce dernier, qui ne connaît pas bien la loi qui régit l'organisation des marches de protestation au Gabon, va indiquer à la presse qu'il n'a « pas donné d'autorisation pour que cette marche ait lieu ». Alors qu'au sens de la loi gabonaise, « il ne s'agit pas de demander

une autorisation, mais d'informer le ministre afin que celui-ci prenne toutes les dispositions pour éviter que la marche projetée ne soit à l'origine de trouble à l'ordre public », a indiqué un avocat au barreau du Gabon. Mais Pacôme Moubelet Boubeya en a décidé autrement. Il a demandé à la police d'empêcher cette manifestation, quitte à user de moyens disproportionnés face à des militants désarmés et de tous âges. Les candidats et quelques autres personnalités présentes ont essayé de négocier directement avec le premier cordon de policiers. « Lorsque nous sommes arrivés à 50 mètres d'eux, ils ont commencé à tirer... », dira Guy Nzouba Ndama sur TV5. Loin de décourager l'opposition, ces incidents semblent

l'avoir galvanisée. Guy Nzouba Ndama annonce « d'autres événements », si le pouvoir ne recule pas.

BOA doit se rendre à l'évidence : il est en train de jouer avec le feu, poussé par les extrémistes de son camp, les faucons. En pareilles circonstances, il devrait déployer tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des autres candidats. A contrario, il fait plutôt le choix de les exposer à un danger mortel. Personne ne peut présager de ce qui pourrait advenir si le pire survenait lors des manifestations qui sont annoncées. A lui de se ressaisir. Son avenir en dépend. A moins qu'il ait opté d'aller terminer ses jours dans une cellule de la Cour pénale internationale (CPI).



La force répressive de BOA.